



2^e AVENANT
au
Contrat d'établissement 2018-2021 Uni/CE1-18

Vu le contrat d'établissement réf. Uni/CE1-18 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Université du Luxembourg du 15 janvier 2018, modifiée par l'avenant au contrat d'établissement du 14 avril 2020, ci-après dénommé « contrat modifié Uni/CE1-18 »;

Vu la possibilité d'une révision du contrat modifié Uni/CE1-18 prévue à son article 13 ;

Considérant les activités de l'Université du Luxembourg dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;

Les parties contractantes conviennent de ce qui suit :

Art. 1er. - Modification de l'annexe

L'annexe du contrat modifié Uni/CE1-18 est remplacée par une nouvelle annexe qui fait partie intégrante du présent avenant.

Art.2. - Disposition finale

Les autres éléments et dispositions du contrat modifié Uni/CE1-18 restent inchangés. En cas de conflit entre le contrat modifié Uni/CE1-18 et le présent avenant, ce dernier prévaut.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

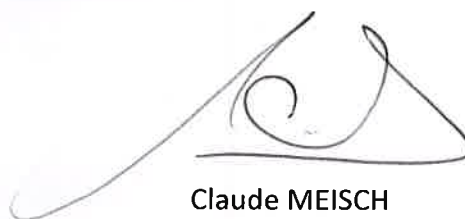
Fait à Luxembourg, le **09. 10. 2020**, en autant d'exemplaires que de parties.

Pour l'Université du Luxembourg,

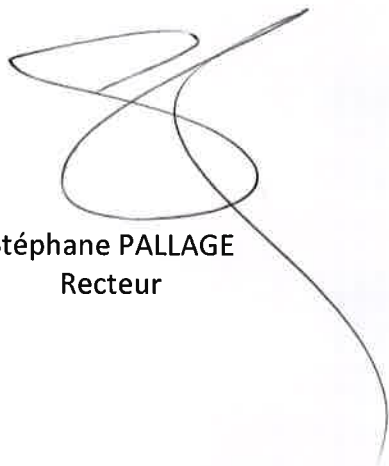


Yves ELSEN
Président du conseil de gouvernance

Pour l'État du Grand-Duché du Luxembourg,



Claude MEISCH
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



Stéphane PALLAGE
Recteur



Annexe

Le Plan quadriennal 2018-2021 s'attache à affiner la stratégie de recherche, d'enseignement et d'action vers la société de l'Université du Luxembourg. Il contribuera à préciser le caractère de l'Université sur la longue durée.

En 2016, l'Université s'est soumise à une intense évaluation externe de ses Unités de recherche et de ses Centres interdisciplinaires. Les résultats en ont été dans l'ensemble très positifs et confirment le très bon positionnement de l'Université dans les classements internationaux. L'Université s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation externe pour identifier les domaines d'excellence dont elle veut faire les priorités du Plan quadriennal 2018-2021 :

- **Sciences des matériaux**
- **Informatique et sécurité des TIC**
- **Droit européen et international**
- **Finance et innovation en finance**
- **Éducation**
- **Histoire numérique et contemporaine**
- **Santé et biologie des systèmes**
- **Modélisation et simulations numériques**

Afin d'atteindre l'excellence internationale dans d'autres domaines, l'Université utilisera ses ressources internes (« postes structurels ») de manière plus efficiente en introduisant un système basé sur la performance pour l'attribution de ces postes.

L'enseignement et l'apprentissage sont un autre point essentiel de ce plan. La stratégie de l'Université consiste à profiter au mieux de l'infrastructure du Campus Belval en incorporant de nouvelles méthodes et technologies d'apprentissage, en soutenant les compétences transversales à tous les niveaux afin d'augmenter l'employabilité de ses diplômés, en développant l'apprentissage tout au long de la vie et en intégrant les activités d'enseignement et d'apprentissage dans le secteur de l'éducation au sens large du Luxembourg. Par ailleurs, l'Université travaillera à l'accréditation des formations, à accroître l'engagement et la participation des étudiants, à renforcer les compétences des doctorants et implémenter un plan pour l'enseignement médical.

L'Université se donne également comme objectif de développer **une administration efficiente et transparente**. En parallèle à l'évaluation de la recherche une évaluation institutionnelle de l'Université a également été menée en 2016. Tout en pointant un certain nombre de succès, l'évaluation a recommandé de revoir les réglementations et procédures internes afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la prise de décision tant au niveau académique et qu'administratif.

Ensemble avec le Fonds national de la recherche (FNR) et les centres de recherche publics du Luxembourg, l'Université développera une plateforme nationale pour les **questions du genre**,



qui comprendra des formations aux fonctions de direction, un meilleur accompagnement des couples de chercheurs et le développement de politiques plus favorables aux familles. L'**optimisation de ressources** entre l'Université et les centres de recherches publics dans des domaines d'intérêt communs fait également partie de ce plan.

Conformément aux recommandations des évaluateurs externes, l'Université donnera aux **étudiants** les moyens nécessaires afin de jouer leur rôle au sein de l'Université.

L'**assurance qualité** est un autre sujet transversal de ce plan. A ce jour, l'assurance qualité est traitée essentiellement au sein des facultés et des centres interdisciplinaires. L'ancrage de l'assurance qualité au niveau de toute l'Université permettra de développer une véritable culture de la qualité qui guidera les actions de chacun de ses membres à travers un engagement vers la professionnalisation et l'amélioration continue. Pour ce faire, l'Université développera une stratégie sur le long terme prenant en compte l'enseignement et l'apprentissage, la recherche, l'administration et le service à la société. La formation continue du personnel est déterminant pour développer cette culture, et l'Université mettra en place des programmes de développement professionnel continu pour le **personnel** afin d'augmenter leurs compétences et de lui permettre de se développer au sein de l'Université et d'améliorer la qualité du service qu'il délivre.

L'Université mettra en place une unité chargée de développer l'**entrepreneuriat** au sein de l'institution et de promouvoir l'émergence d'idées innovatrices auprès des étudiants et du personnel. Par ailleurs, un programme sera mis en place afin de permettre l'émergence de start-ups et de former les nouvelles générations d'entrepreneurs au Luxembourg.

La stratégie digitale esquisse de nombreuses pistes de développement du numérique à travers l'ensemble des missions de l'Université. Dans un premier temps, l'Université cherchera à privilégier les projets suivants :

- *la mise sur pied d'un « Institute for Advanced Study » afin de promouvoir l'interdisciplinarité, le financement de projets de recherche audacieux à la frontière de la connaissance, et l'intensification d'un esprit de communauté scientifique au sein de l'Université,*
- *la mise en place d'une infrastructure de pointe au service du pays et gérée par l'Université pour le calcul de haute performance et la science des données,*
- *la création d'un « Centre for Digital Ethics » sur les évolutions technologiques et numériques pour garantir et promouvoir un comportement éthique dans une société luxembourgeoise numérique. La gouvernance du centre sera basée sur un modèle de type LUCET,*
- *l'intégration de nouveaux outils et applications numériques afin de soutenir le développement d'une administration efficace, agile et orientée client,*
- *le développement des compétences numériques du personnel, en adéquation avec les ambitions de l'Université en matière de numérique.*

Dans la continuation des discussions, l'Université compte intensifier les collaborations avec les établissements LIH, LISER et LIST (« Team Luxembourg ») grâce à la création de groupes



interinstitutionnels de recherche dans les domaines des matériaux multifonctionnels, de la médecine translationnelle et des inégalités.

L'Université visera une meilleure utilisation du Luxembourg Learning Centre (LLC) avec la prolongation des heures d'ouverture le samedi, le dimanche et certaines soirées dans l'année pendant les périodes d'examen. Elle assurera la mise à disposition de matériel pédagogique et la mise en place d'activités de formation au sein du LLC afin de promouvoir la culture et les connaissances numériques des étudiants.

L'Université veut mieux assurer l'inclusion de ses étudiants. Pour ce faire, elle renforcera les compétences et les ressources disponibles pour répondre aux besoins d'une population étudiante diversifiée, pour mettre en place de manière systématique et proactive des aménagements raisonnables et pour promouvoir l'inclusion des étudiants en situation de handicap, des étudiants avec le statut de réfugié et des étudiants en difficulté.

L'apprentissage et l'utilisation des langues est un emblème de l'Université du Luxembourg, et le multilinguisme un reflet important des valeurs du pays. L'Université inscrira sa vision de l'utilisation des langues dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions dans une nouvelle politique y relative. Afin d'insuffler de la vie dans cette politique, l'Université renforcera le soutien à l'apprentissage des langues, améliorera l'accès aux services de traduction et passera véritablement d'une situation de multilinguisme passif à une situation de multilinguisme actif.

L'Université reconnaît que ce Plan quadriennal est d'une grande ambition, mais ce n'est qu'en étant ambitieuse qu'elle réussira à (i) être internationalement reconnue pour sa recherche, (ii) avoir un enseignement et un apprentissage utilisant une pédagogie et une technologie de pointe et (iii) avoir un impact positif significatif sur la société et l'économie luxembourgeoise.

ACTIVITES DE RECHERCHE LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

L'Université du Luxembourg réoriente une partie de son activité de recherche en 2020 et 2021 en réponse à la crise COVID-19. Ces nouvelles activités s'articulent pour l'essentiel sur trois volets :

- 1- Co-coordination de la "Task Force Research Luxembourg Covid-19" et contribution à celle-ci**
 - Création de la "Task Force Research Luxembourg Covid-19" par l'Université, ensemble avec le Luxembourg Institute of Health, comprenant plusieurs acteurs de la recherche publique au Luxembourg et coordonnée par le MESR ;
 - Nomination d'un chargé de mission COVID-19 représentant l'Université dans la Task Force ;
 - Mission de la Task Force: lutter contre le COVID à travers 14 Work packages (WP), établir des rapports, conseiller le Gouvernement ;
 - Contribution des chercheurs de l'Université à nombreux WP (cf. tableau ci-dessous) ;



- Investissement considérable de nombreux chercheurs de l'Université dans la coordination (WP0) et le work package 6 sur le « Statistical pandemic projections » (autres activités de recherche mise en stand-by, les activités financées par l'Université)

Contribution des chercheurs de l'Université aux work packages de la Task force

Work package	Sujet	Contribution de l'Université
WP0	Coordination	- Co-coordination with LIH - Deputy spokesperson
WP1	Cross-sectional study on infection prevalence in Lux.	Leadership of WP
WP2	Predictive markers for COVID-19 severity	Significant contribution
WP6	Statistical pandemic projections	Leadership of WP
WP7	Gauging economic impact of the COVID-19 outbreak	Significant contribution
WP8	Mobilising volunteers for support of hospitals	Leadership of WP
WP12	Ideas for new initiatives in the pandemic context	Development of IT/web platform
WP13	Supply chains and logistics	Leadership of WP

2- Activités de recherche liées à la crise COVID-19

- Appel à projets du FNR « COVID19 Fast Track » : 26 projets de l'Université retenus pour financement et en cours de réalisation.
- Plus de 20 projets ou activités de recherche liés à la pandémie financés en interne.

3- Activités d'outreach

- Contribution significative à l'information de la population et aux débats publics par des articles et des interventions des experts scientifiques de l'Université dans les médias.

Ces activités pourront être reconduites au-delà de 2021, en fonction de l'évolution de la pandémie et des conséquences y associées.

Indicateurs de performance

1. **Intensité de publication:** Nombre de publications scientifiques à comité de lecture scientifique par chercheur par année : 2.0

Publication scientifique : toute publication scientifique dans une revue à comité de lecture scientifique externe (« externally scientifically peer reviewed publications »). Les chapitres de livre et les livres sont également à prendre en considération, sous condition de comité de lecture scientifique externe.

Une publication scientifique avec deux ou plusieurs chercheurs de l'Université du Luxembourg ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

Chercheur : définition du manuel de Frascati en EPT. Les doctorants sont comptabilisés à 0,5 EPT.



2. Nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues du **premier quartile Q1**, basé sur le facteur d'impact normalisé du champ (« Normalised Journal Impact Factor ») [2018-2021] : 3000
3. Nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues classées dans le **top 10%**, basé sur le facteur d'impact normalisé du champ (« Normalised Journal Impact Factor ») [2018-2021] : 1800

Q1/TOP10% : sont à prendre en considération les listes Journalmetrics (Scopus) ou Web of Science (Thomson) ou GII-GRIN-SCIE (pour les TIC). Le double comptage est exclu. En cas de divergences de classification, la classification la plus favorable est considérée.

Google Scholar : l'Université développera jusqu'au 1^{er} octobre 2019 en coopération et en collaboration avec les centres de recherche publics une méthodologie permettant la classification en quartiles et déciles pour les revues scientifiques référencées dans Google Scholar.

4. Nombre de **publications** dans des revues scientifiques à comité de lecture **conjointes** entre au moins un auteur de l'Université du Luxembourg et au moins un auteur d'une ou de plusieurs autres institutions de recherche luxembourgeoises [2018-2021]: 300
- Nombre de **nouvelles bourses** du Conseil européen de la Recherche (ERC) [2018-2021] : 8
 - Nombre de **thèses soutenues** [2018-2021] : 400
 - Nombre de **brevets** soumis OLB ou OEB ou OAB [2018-2021] : 40

Le double comptage est exclu. Seule la demande de brevet prioritaire sera comptabilisée. Les demandes divisionnaires seront comptabilisées.

- Nombre de **doctorants et post-doctorants en PPP** (Industrial Fellowships [anciennement AFR-PPP], BRIDGES [anciennement CORE-PPP]) nouvellement acquis [2018-2021] : 90
- Financement compétitif :

Cet indicateur comprend les recettes des programmes de recherche nationaux (FNR - à l'exclusion de celles comptabilisées sous l'indicateur « financement collaboratif ») et internationaux. Sont à considérer comme programmes de recherche internationaux des programmes avec une **évaluation scientifique ex ante suite à un appel à projets**, comme le PCRD, CIP, LIFE. La partie communautaire des ERA-Nets est également à comptabiliser sous cette rubrique.

Financement compétitif **national** (en millions d'EUR):

2018	2019	2020	2021	Total 2018-2021
35	37	38	40	150

(la ventilation par année est purement indicative)

Financement compétitif **international** (en millions d'EUR) :

H2020 resp. le programme-cadre successeur (en millions d'EUR)



2018	2019	2020	2021	Total 2018-2021
5	6	7	7	25

(la ventilation par année est purement indicative)

Seront à considérer les revenus comptabilisés pour l'année considérée eu égard aux dépenses éligibles (et non pas les montants des contrats signés). Les recettes réelles certifiées serviront de base au calcul du bonus institutionnel, tel que défini à l'article 3 du présent contrat.

- Financement collaboratif :

Tout cofinancement de projets collaboratifs au sens de l'encadrement communautaire des aides d'Etat (dont BRIDGES [anciennement CORE-PPP], PUBLIC², IPBG, etc.) avec une entité privée ou publique, les missions commandées et financées par des ministères luxembourgeois ou leurs administrations, autres que le ministère ayant dans ses attributions l'enseignement supérieur, les royalties ou autres revenus de propriété intellectuelle, le financement ESA, le financement EDA, le financement reçu par des fondations ou dans le cadre de fundraising..

Seront à considérer les revenus comptabilisés pour l'année considérée eu égard aux dépenses éligibles (et non pas les montants des contrats signés).

2018	2019	2020	2021	Total 2018-2021
14	16	18	20	68

(en millions d'EUR)

(la ventilation par année est purement indicative)

- **Moyenne de crédits ECTS** validés comme crédits obtenus pendant le parcours de mobilité, au sens donné à l'art. 6 (1) de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, par les étudiants inscrits dans les programmes d'études menant au grade de bachelor pendant leur semestre de mobilité :
 - > 25 ECTS/ étudiant/semestre de mobilité ;
- **Accréditation** par une agence inscrite au registre européen des agences d'assurance de la qualité EQAR¹ ou par une des agences suivantes : AACSB², EQUIS³, AMBA⁴, d'un programme d'études menant au grade de bachelor et d'un programme d'études menant au grade de master par faculté.

¹ <https://www.eqar.eu/register/search.html> (état au 22 novembre 2017)

² <http://www.aacsb.edu/>

³ <http://www.efmd.org/accreditation-main/equis>

⁴ <https://www.mbaworld.com/>



- Augmentation de 30% (par rapport à la situation au 31 décembre 2017) de la **proportion de femmes professeurs ordinaires** aux termes de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg au nombre total de professeurs ordinaires.
- L'Université développera et monitorera des indicateurs-pilotes de performance en lien avec sa mission.